

APPEL des professionnels de l'enfance

Faut-il autoriser l'adoption d'enfants au sein d'unions homosexuelles ?

Professionnels de l'enfance, confrontés chaque jour à la délicate question de l'éducation des générations futures, nous ne pouvons ignorer les difficultés et les souffrances de nombre d'enfants lorsque les repères essentiels leur font défaut.

Certaines personnes, dans les milieux homosexuels, avancent aujourd'hui la revendication de se voir attribuer par la société le statut de parents d'enfants, grâce à l'adoption ou à des procédés de procréation médicalement assistée, aboutissant à laisser croire qu'un enfant pourrait avoir deux papas ou deux mamans.

Nous constatons qu'une telle question ne prend pas en compte d'abord l'intérêt de l'enfant, mais une revendication de quelques adultes.

Au sein des familles constituées à partir d'un homme et d'une femme, il arrive que des difficultés non résolues fragilisent les relations familiales et, de ce fait, la personnalité de l'enfant. Professionnels de l'enfance, nous savons que certains de ces manques peuvent être compensés ; nous sommes tous engagés au quotidien, avec les moyens qui sont les nôtres, pour que les enfants soient aussi épanouis que possible, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Cependant, **nous ne pouvons accepter l'idée que l'on va délibérément priver des enfants d'un père ou d'une mère.** Ces enfants souffriraient de l'absence d'un repère élémentaire pour la construction de leur personnalité.

Nous voyons également combien une telle évolution pourrait bientôt nous interdire de nous référer à la nécessaire complémentarité des sexes, élément pourtant fondamental de la structuration de la personne. **Quels sens auront les mots « papa » et « maman » si importants pour l'équilibre psychologique et affectif de l'enfant ?**

Comment balayer d'un trait ce que la psychanalyse et la psychologie ont confirmé au siècle dernier ?

Nous considérons de notre devoir de lancer solennellement un appel pour que soit reconnu **a priori le droit universel de l'enfant à être éduqué par un homme et une femme**, tout en maintenant notre implication et celle de la société quand les inévitables accidents de la vie privent, toujours douloureusement, certains enfants de l'un ou l'autre parent.

Nous demandons à l'Etat d'exercer pleinement ses responsabilités en soutenant de manière cohérente ceux à qui il confie la charge d'éduquer les enfants d'aujourd'hui pour former les adultes de demain.

Nom, Prénom :

Profession :

Adresse :

E-Mail :

Signature :

Si vous souhaitez que votre nom paraisse sur la liste des signataires professionnels du site Internet,
cochez la case ci-contre :

A retourner à : « Appel des Professionnels de l'enfance » - BP 17468 - 37074 Tours cedex 2

Vous pouvez soutenir financièrement cette action en adressant

un chèque à l'ordre de **Association des professionnels de l'enfance**

Site Internet : www.professionnelsdelenfance.org - E-mail : Contact@professionnelsdelenfance.org

Les adresses recueillies sur cet appel ne seront communiquées à aucun organisme.